

# J'Y VOIS CLAIR

## Comment régler le sort des étudiants en médecine ?

ÉRIC BURGRAFF

**Panique dans les auditoriums de médecine... La menace brandie de bloquer un étudiant sur deux à la sortie des universités a un effet méchamment dépressif parmi des jeunes qui ont déjà étudié presque sept ans.**

ment. L'idée remonte à 1997. On a à nombre de médecins autorisés à exercer en 2000. Objectif : économiser l'argent public en de soins de santé. Le Fédéral a alors limité numéros Inami : distribués au terme des études, ils permettent aux médecins d'exercer profession. Dans le même temps, le Fédéral s communautés d'adapter les modalités des formations aux quotas de médecins.

**Flandre versus Communauté française.** La Flandre a « joué le jeu » des quotas : en instaurant un examen d'entrée, elle limite de facto le nombre d'étudiants à la sortie. La Fédération Wallonie-Bruxelles a essayé divers systèmes avant de renoncer à tout filtre véritablement contraignant, laissant des milliers d'étudiants s'engouffrer dans ces études. Aussi, chaque année depuis 2004, les universités vont puiser des numéros Inami dans les réserves des années suivantes, c'est le principe du lissage. « Nous sommes obligés par la loi d'inscrire tout étudiant finançable », se défendent les doyens. De 2004 à 2017, les francophones disposaient de 5.038 numéros. Or, si on donne ce numéro aux 620 diplômés attendus en juin prochain, on aura presque épuisé les réserves de... 2017, il en restera à peine une centaine pour les 620 diplômés de 2016.

**Pour le numerus clausus.** L'association belge des syndicats médicaux se range dans le camp des défenseurs du numerus clausus : « La situation de centaines d'étudiants incertains de leur sort est le résultat du sabotage de la planification par les universités francophones qui n'ont jamais respecté les accords. Elles ont profité du désarroi des étudiants pour les pousser à manifester afin de supprimer le numerus clausus », dit-elle.

**Si on donne un numéro Inami aux 620 diplômés attendus en juin, on aura presque épuisé les réserves de 2017**

**Contre le numerus clausus.** Les opposants au numerus clausus font valoir la pénurie de médecins pour réclamer l'abolition du système et donc une solution pour les étudiants en fin de parcours. Ils estiment que le nombre maximal de médecins ne correspond plus à la réalité en raison de l'âge moyen grandissant, de la féminisation de la profession... Comment le prouver ? En publiant un cadastre de la profession. « Je suis persuadé, dit Jérôme Lechien, président du Conseil de la jeunesse, que nous n'avons pas suffisamment d'étudiants pour combler les besoins réels. » Et de réclamer l'attribution de plusieurs centaines de numéros Inami excédentaires pour assurer un lissage sur les prochaines années. La majorité « suédoise » l'assure, la diffusion du cadastre est un préalable à toute remise en question du dispositif de contingentement. Et puis, elle attend de la Fédération Wallonie-Bruxelles une attitude plus réceptive à ses demandes de contingentement.